

	Réunion du Séminaire du Conseil Scientifique de l'EHESP 2 et 3 juin 2014 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS_juin_2014
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	02.06.2014	22.06.2014	30.06.2014
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M.A.Bloch/C.Colin	Membres du CS

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Chantal CASES,

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Catherine LE GALES, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Claude MARTIN, Joseph NGATCHOU WANDJI, Denis ZMIROU-NAVIER,

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN, Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Nathalie BONVALLOT, Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Mélanie BERTIN, Imaine SAHED

Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jacqueline CLAVEL, Jean-Paul MOATTI,

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Patrick ZYLBERMAN

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Personnes de l'EHESP : Marie-Aline BLOCH, Laurent CHAMBAUD, Régine DUCOS, Jean-Marie ANDRE, Christophe DEBOUT, Denis BARD, Pascal ASTAGNEAU, Philippe GLORENNEC, Barbara LE BOT, Martine BELLANGER, Sarah KITAR.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
<p>Approbation de l'ordre du jour</p>	<p>Christine Colin introduit la séance et excuse les absents. Elle souhaite la bienvenue aux représentants des doctorants nouvellement élus. L'ordre du jour est approuvé.</p> <p>Marie-Aline Bloch annonce qu'elle a décidé de quitter ses fonction de directeur de la DRIP en accord avec Laurent Chambaud pour prendre une fonction de professeur à l'EHESP dans le domaine du handicap, de la perte d'autonomie et les parcours de soins, à partir de la rentrée de septembre. Sa décision est motivée par son souhait de poursuivre des activités de recherche et dans le souci d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Christine Colin remercie Marie-Aline Bloch pour le travail accompli, insiste sur l'important travail qu'elle a réalisé (développement des indicateurs, cartographie des recherches réalisées à l'EHESP, financement de projets (jeunes chercheurs et programmes transversaux), création de l'équipe MOS, développement du réseau doctoral, pages personnelles des personnels d'enseignement et de recherche etc.) ainsi que sur sa collaboration très appréciée pour la préparation du CS et lui adresse ses vœux de succès pour cette nouvelle étape de sa carrière. Laurent Chambaud souligne le travail accompli par Marie-Aline Bloch et la remercie, tout en se réjouissant qu'elle apporte sa contribution aux questions de recherche encore peu développées sur ces sujets.</p>
<p>Introduction de Laurent Chambaud concernant le contexte actuel et ses évolutions</p>	<p><u>Contrat d'objectifs et de performance</u> Le projet de contrat d'objectifs et de performance a été voté à l'unanimité par le conseil d'administration. Le document a été envoyé aux ministères de tutelles, mais pour le moment aucune réponse n'a encore été reçue. En l'attente, ce document reste la référence en ce qui concerne les orientations de l'EHESP pour les prochaines années.</p> <p><u>Communautés d'universités et établissements</u> Le ministère semble assouplir sa position, et il se pourrait que l'EHESP puisse bien être membre des 2 Communautés d'universités et établissements (ComUE). En ce qui concerne <u>Sorbonne Paris Cité (SPC)</u>, le périmètre de la ComUE est semblable à celui du PRES (8 membres fondateurs), et va inclure en plus les grands organismes de recherche qui en ont fait la demande (CNRS, INSERM, INRIA, IRD et INED). Le projet de contrat quinquennal de SPC propose 4 grands enjeux transversaux, dont l'un, dénommé « enjeux publics de la santé », concerne les enjeux de santé populationnelle et de santé publique. Le dépôt des statuts devrait intervenir avant le 21 juillet après passage devant tous les</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>Conseils d'administration des établissements membres.</p> <p>Pour la Bretagne, la COMUE des pays de la Loire « Université Nantes-Angers-Maine » (UNAM) est en train de s'associer à la COMUE UEB, pour former la ComUE <u>Université Bretagne Loire</u> (UBL), incluant une soixantaine d'établissements. Le calendrier est décalé de 6 mois environ, et les statuts devraient être adoptés en décembre 2014.</p> <p>Les travaux de l'UBL devraient cependant commencer avant le dépôt des statuts, notamment pour répondre à l'appel pour les Initiatives d'excellence (IDEX) et ainsi déposer un projet pour la fin d'année 2014. Par ailleurs, la redéfinition des régions, ainsi que la fusion de Rennes 1 et Rennes 2 pourraient avoir un impact sur l'UBL.</p> <p>L'EHESP a identifié, parmi ses activités, celles qui sont basées à titre principal à Paris et celles qui sont basées à titre principal à Rennes, de manière à identifier les activités qu'elle mènera au titre de SPC et celles qu'elle mènera au titre de l'UBL.</p> <p><u>Contractualisation</u></p> <p>La contractualisation avec SPC est en cours de finalisation (adoption et signature du contrat de site en juillet), Concernant la contractualisation avec l'UBL, le 1^{er} contrat de site prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Afin d'attribuer les emplois au titre de la politique de site, le MESR prévoit un contrat provisoire 2014-2016 sur la base d'un document définissant les grands axes de la politique commune que les porteurs du projet UBL devront déposer pour la fin juillet 2014.</p>
<p>Politique de recherche et d'expertise à l'international</p>	<p>Régine Ducos fait une présentation concernant l'activité de recherche avec les pays émergents et pays du Sud, l'expertise technique internationale, ainsi que la couverture universelle de santé. Cette présentation s'inscrit dans la prolongation des travaux du COP 2014-2018 et a pour objectif d'impulser des réflexions sur le positionnement de l'EHESP vis-à-vis des pays émergents et en développement et d'identifier des domaines d'expertise technique internationale dans lesquels l'EHESP pourrait ou devrait s'investir.</p> <p>Laurent Chambaud rappelle que l'EHESP a une histoire en matière de collaborations internationales, et notamment en ce qui concerne l'ingénierie de formations. De nombreux projets ont été menés en Europe de l'Est, sur le continent africain et en Amérique latine. Les impacts de ces collaborations sont importants, mais posent la question de la pérennité des projets engagés. Il indique que les questions posées sont importantes pour l'école, y compris en lien avec les ComUE.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p><u>La discussion s'engage sur la base des questions posées par Régine Ducos :</u> <u>Quelle place à l'EHESP pour la recherche Nord-Sud ?</u> Quel impact pour nos élèves, étudiants et doctorants ? Quel positionnement et quelles priorités thématiques pour l'EHESP dans le domaine de <u>l'expertise technique internationale</u> ? Quel rôle pour l'EHESP dans les grands débats internationaux et quelle collaboration avec les organismes internationaux ? Quel impact pour nos élèves, étudiants et doctorants ?</p> <p>Recherche : Régine Ducos rappelle qu'actuellement la plupart des collaborations internationales des équipes de recherche dont l'EHESP est partie prenante, est concentrée sur l'Europe et l'Amérique du Nord. Peu de travaux sont conduits en collaboration avec les pays du Sud. Discussion : Le développement de recherches avec les pays du Sud est à envisager comme des échanges, qui profitent à la fois aux pays du Sud, mais aussi aux pays du Nord. La terminologie de Nord-Sud n'est d'ailleurs pas forcément la plus appropriée.</p> <p>Dans le cadre du DSET, une réflexion est en cours pour développer une recherche en lien avec les pays du Sud sur les questions de qualité de l'eau et de l'air, qui sont centrales pour les questions de santé de ces pays. Dans le cadre du département Epi-biostat, plusieurs enseignants-chercheurs sont impliqués dans des programmes de recherche dans des pays du Sud. Dans le cadre du Réseau doctoral, un certain nombre de doctorants mènent des travaux dans des pays du Sud. Par ailleurs le Réseau doctoral reçoit régulièrement des demandes de candidats doctorants, sans pouvoir toujours y répondre. L'accompagnement pendant et après la thèse, qui est nécessaire pour des doctorants de ces pays, est spécifique.</p> <p>L'EHESP continue de soutenir l'UMR 190 « émergence des pathologies virales » jusqu'à la fin de son contrat en 2017, mais ne souhaite pas s'engager dans ces domaines sur le long terme. Une attention particulière sera apportée vis-à-vis des enseignants-chercheurs membres de cette équipe. Des partenariats resteront possibles avec ces équipes ou d'autres équipes de l'Université Aix-Marseille (voir visite récente de Laurent Chambaud et Marie-Aline Bloch à l'Université Aix-Marseille).</p> <p>Dans le cadre de SPC, à noter aussi le projet de collaboration avec l'IRD (institut de recherche pour le développement). Les équipes de SPC impliquées sur ces questions doivent être identifiées, pour définir la concurrence et les collaborations envisageables. L'EHESP a déposé peu de dossiers aux premiers appels à</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>projets internationaux de SPC pour des collaborations avec les pays partenaires (Brésil, Singapour, Argentine). Les thématiques émergentes, déjà traitées par les doctorants et chercheurs de l'EHESP, doivent être identifiées, pour optimiser et créer plus de liens entre les enseignants-chercheurs, les départements, et les doctorants déjà impliqués sur ces questions.</p> <p>Chaque équipe de recherche pourra se poser la question du développement de ces thématiques, avec le souci d'identifier les ressources dédiées.</p> <p>Si l'EHESP souhaite s'engager sur ces questions, il sera nécessaire de l'inscrire comme un choix dans sa stratégie institutionnelle, dans le long terme, et en y dédiant des ressources spécifiques (recrutement d'enseignants-chercheurs, financements de projets de recherche, etc.).</p> <p>Dans ce cadre, il sera nécessaire de développer une connaissance de terrain, un réseau avec des partenaires, et de s'interroger notamment sur la formation doctorale des pays du sud, en développant des passerelles entre les masters du Sud et les écoles doctorales du Nord, comme l'a fait l'INED.</p> <p>Expertise :</p> <p>Regine Ducos rappelle que l'EHESP a conduit entre 1990 et 2005 plus d'une vingtaine de projets d'expérience technique internationale, dont la plupart dans le domaine de l'ingénierie de formations. Tout récemment, l'EHESP était partenaire de projets d'expertise en Algérie (2013), au Mali et au Burkina Faso (2010-2012). Le projet de loi relatif à la politique de développement et de solidarité internationale (2014) prévoit, à partir de 2015, la création d'une importante Agence française d'expertise technique internationale et inspire des priorités thématiques. Aussi, au niveau mondial, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) arrivant à échéance en 2015, les consultations initiées par les Nations Unies proposent un rapprochement entre les objectifs du développement durable et ceux du développement humain. La santé, les dynamiques populationnelles et la couverture universelle de santé y prennent une place importante. Le nouveau cadre de développement sera validé par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015.</p> <p>Discussion :</p> <p>Les liens de l'expertise vers la recherche ne sont historiquement pas naturels, même si la demande est grandissante en ce qui concerne une expertise adossée à la recherche.</p> <p>La collaboration internationale recouvre différents aspects (formation, formation-intervention, expertise, recherche, ...) qu'il faut prendre en compte.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>En ce qui concerne la collaboration avec les organismes internationaux (par exemple avec l’OMS), il est nécessaire de travailler le plus possible en amont, pour impulser une stratégie.</p> <p>La recherche n’est pas développée dans la perspective unique de développer des collaborations avec les organismes internationaux, mais peut conduire à ce que les chercheurs soient sollicités par ces organismes dans le cadre d’expertises. Les chercheurs français ne sont pas souvent sollicités par l’OMS, du fait de l’organisation de la recherche en France qui ne favorise pas cette sollicitation. Il s’agirait donc d’identifier les thématiques sur lesquelles des activités de recherche sont menées à l’Ecole et pour lesquelles l’EHESP pourrait être sollicitée par les organismes internationaux.</p> <p><u>La couverture universelle de santé</u>, une opportunité intéressante et un thème fédérateur pour l’EHESP et ses partenaires ?</p> <p>Regine Ducos rappelle que la couverture universelle de santé (CSU) est un concept porté conjointement par l’OMS et la Banque Mondiale, et que la France soutient fortement. Il est attendu que la CSU puisse servir au niveau mondial, de cadre pour améliorer l’état de santé des populations et permettre de mesurer sa progression au niveau des pays.</p> <p>Discussion :</p> <p>Ce concept peut être traité à travers les cas français et européens, ne concernant pas uniquement les pays en développement et les pays émergents. Les membres du conseil scientifique s’interrogent sur la manière dont la problématique est présentée par l’OMS et souligne l’importance de ne pas réduire cette question aux trois dimensions mises en avant (population concernée, taux d’accès aux services, taux de couverture des dépenses).</p> <p>Les recherches déjà existantes dans ces domaines doivent être identifiées au sein de l’EHESP pour les valoriser dans le cadre de concept de couverture universelle de santé. Des partenariats pourraient aussi être développés ;</p> <p>Dans un premier temps, un séminaire de recherche pourrait être organisé sur cette question, pour permettre à chaque département, équipe et doctorant de présenter les travaux menés.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
Chaires	<p>Marie-Aline Bloch rappelle que, concernant <u>les chaires de l'EHESP</u>, il a été convenu de ne plus financer celles qui ne bénéficient pas par ailleurs d'une autre source de financement. Plusieurs chaires sont concernées par cette absence de cofinancement : Histoire de la santé, Droit de la santé et éthique, Maladies chroniques, et Santé Globale. Ces chaires ont par conséquent soit une activité plus réduite que par le passé pour les deux premières ou n'ont plus d'existence réelle pour les deux dernières</p> <p>Pour la chaire de recherches infirmières, une discussion est en cours avec l'université Paris 13 pour la reprise de cette chaire.</p> <p>En plus des chaires du département SHSC qui font l'objet des présentations qui suivent, l'école héberge les chaires « Management des technologies de santé », « Management des établissements de santé » de l'Institut du management et qui bénéficient de financements extérieurs et « Environnement santé reproduction » au sein du DSET (financement partiel du temps de Bernard Jégou).</p> <p>Daniel Béland, titulaire de la chaire sénior « Canada Research chair on public policy » de l'université du Saskatchewan au Canada, présente le dispositif de <u>chaires fédérales canadiennes</u>¹. Ces chaires, séniors (de niveau 1) et juniors (de niveau 2), sont attribuées sur concours, sur proposition des universités. Elles existent depuis 15 ans, et ont vocation à stimuler la recherche et à combattre la fuite des cerveaux. Il y a 2000 chaires aujourd'hui au Canada, attribuées en fonction des subventions de recherche déjà détenues par les universités. Une chaire de niveau 2 (chaire « junior » représente 100.000 dollars par an pendant 5 ans, renouvelable une fois. Une chaire de niveau 1 (chaire « senior » représente 200.000 dollars par an, attribuée pour 7 ans et renouvelable sans limite, sauf évaluation négative. Ces financements peuvent être utilisés pour le salaire du titulaire, le soutien à la recherche, des contrats pour des étudiants gradués et des post doc, etc.</p> <p>Le recrutement est effectué par l'université en interne ou en externe, puis une évaluation par les pairs permet ou non l'approbation de la chaire par le gouvernement fédéral.</p> <p>Les difficultés concernent le manque de diversité des chaires et des titulaires (notamment hommes/femmes), le soutien administratif, le renouvellement des chaires et le passage d'une chaire de niveau 2 à une chaire de niveau 1 (période de la carrière des chercheurs non couverte entre les deux dispositifs), ainsi que les montants attribués qui n'évoluent pas avec l'inflation.</p> <p>Christine Colin complète en précisant que d'autres chaires philanthropiques sont mises en place, moins prestigieuses que les chaires fédérales, mais dont les dotations peuvent être aussi très importantes (plus de 1</p>

¹ Pour des raisons d'agenda, la présentation de Daniel Béland prévue initialement le 2 juin, s'est déroulée le 3 juin au matin.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>million de dollars). Le système est ainsi extrêmement compétitif, à la fois au niveau des universités, des disciplines, des unités, des personnels, etc. En France, il existe des chaires juniors au niveau des EPST, ainsi que via le programme de l'ANR de chaires d'attractivité pour faire revenir en France des chercheurs prometteurs partis à l'étranger. La question de la pérennité des chaires et de l'insertion dans le milieu de la recherche est centrale.</p> <p>Jean-François Ravaud présente d'abord les <u>3 chaires financées par la CNSA au sein de la Maison des sciences sociales du handicap</u>. Il présente ensuite sa chaire « Participation sociale et situations de handicap ». Florence Weber présente la chaire « handicap psychique et décision pour autrui » Claude Martin présente la chaire « Lien social et santé – social care »</p> <p>Ces chaires impliquent 4 institutions dont l'EHESP. L'EHESP a été à l'initiative d'une partie de ce montage, qui s'est effectué au moment de la reprise du CTNERHI. Marie-Aline Bloch rappelle aussi brièvement la genèse de la création de ces chaires en réponse principalement au besoin de structuration de la recherche dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie.</p> <p>Il est précisé à l'issue de la présentation que le programme de recherche « Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique » financé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est en lien avec les chaires financées par la CNSA, et notamment la chaire « handicap psychique », avec l'implication d'une personne de la chaire dans ce programme, ainsi que la participation de Florence Weber au conseil scientifique du programme.</p> <p>Le conseil scientifique félicite les titulaires de chacune des chaires pour le travail accompli. Cependant les liens entre chacune des chaires et l'EHESP restent faibles (sauf pour celle de Claude Martin), notamment en ce qui concerne l'irrigation des formations de l'EHESP, et en termes de communication. Le montage institutionnel complexe a mobilisé les énergies, au détriment du développement de ces liens. Le fait que les chaires soient situées sur différents sites (Paris et Rennes) et le statut des titulaires (non-salariés de l'EHESP) ont contribué à cette situation. Les relations entre les équipes des chaires et le département SHSCS sont en cours de développement, notamment à travers le master handicap. Par ailleurs, des séminaires en visioconférence</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>pourraient être développés.</p> <p>L'EHESP devrait mettre en place un soutien logistique mutualisé pour les chaires qu'elle entend soutenir, notamment pour faciliter le <i>fund raising</i>, les besoins de traductions, l'organisation de séminaires en visioconférence, etc.</p> <p>Le développement simultané des 3 chaires a permis de mettre en place des approches complémentaires, de d'identifier les différences entre « Disabilities studies » et « care studies » pour ensuite permettre de faire des liens. Malgré des difficultés rencontrées, notamment sur les questions administratives, notamment du fait de l'éloignement du site rennais, l'expérience de la création de ces 3 chaires est positive. La question de la pérennité de ces chaires est posée, au regard de l'investissement. On peut espérer a minima la poursuite par un fonctionnement en réseau.</p> <p>L'intégration de ces chaires dans les financements des ComUE pourrait être une piste pour assurer une pérennité à ces structures, avec la difficulté liée au fait que les titulaires des chaires sont rattachés à des ComUE différentes.</p> <p>Le nom de la MSSH (Maison des sciences sociales du handicap) pourrait évoluer pour y ajouter la notion de « perte d'autonomie », elle serait ainsi rebaptisée Maison des sciences sociales du handicap et de la perte d'autonomie.</p> <p>Au-delà des chaires, en ce qui concerne la pérennité de l'ex-CTNERHI, il existe d'autres activités au sein de l'EHESP. La documentation est intégrée au service documentation de l'EHESP, et des liens pourraient exister aussi avec l'éventuelle reprise du fonds de la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG). Le mandat du centre collaborateur OMS est renouvelé, et l'équipe de recherche sera en partie renouvelée, après le départ de Dominique Velche et de Catherine Barral.</p> <p>Patricia Loncle présente la « <u>chaire de recherche sur la jeunesse</u> » financée en bonne partie par le Conseil Régional de Bretagne.</p> <p>Il est précisé à l'issue de la présentation que le financement de la chaire est de 110k€ par an.</p> <p>Des félicitations sont adressées pour l'ensemble du travail accompli, et l'énergie déployée par la titulaire est soulignée. Il est intéressant d'avoir intégré au sein de la même chaire les questions de recherche, de formation, et d'expertise, avec également le souci d'associer à cette démarche les professionnels et les jeunes eux-mêmes. Les liens avec l'ensemble des activités et de la stratégie de l'EHESP devraient être développés, notamment en</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>ce qui concerne les formations. Il est précisé que des liens ont été développés avec la formation des IASS (inspecteurs de l'action sanitaire et sociale), avec notamment la possibilité pour les élèves de s'inscrire au master, et une intervention des membres de la chaire dans la formation des IASS, mais qu'il n'y a pour le moment pas de lien avec la formation des MEN (médecins de l'éducation nationale) et des directeurs d'établissements.</p> <p>Il est rappelé que ces activités intéressantes doivent être valorisées en termes de publications scientifiques, et qu'il est nécessaire pour cela de permettre de dégager le temps nécessaire à la valorisation des activités.</p> <p>Suite à une question, l'ouverture de la chaire à la thématique de l'enfance ne paraît pas adaptée aujourd'hui étant donnée la charge de travail déjà générée sur la seule thématique des jeunes, et il est proposé de rechercher un relais pour traiter ces questions importantes, qui sont aussi abordées dans la chaire social care.</p> <p>La question de la pérennité de ce modèle est posée, et il est notamment proposé de privilégier la recherche de financements plus importants car la recherche de multiples financements de petit volume peut s'avérer très chronophage.</p> <p>En l'absence motivée d'Éric Breton, Marion Porcherie présente la <u>chaire Inpes « Promotion de la santé »</u>. Le conseil scientifique salue tout le travail accompli par toute l'équipe de la chaire.</p> <p>Il est précisé que l'appel à projet ESSOR (émergence et soutien de structures ouvertes de recherche) a été lancé par la DRIP pour permettre de renforcer les liens au sein de l'école entre les enseignants-chercheurs de l'EHESP travaillant sur les questions soit de promotion de la santé, soit sur les questions de sécurité sanitaire.</p> <p>Le budget de la chaire est notamment dédié au financement des salaires d'une partie de l'équipe (3 personnes dont le titulaire, et une personne supplémentaire depuis 2013), en plus des personnes recrutées sur des financements liés à des projets de recherche. Le budget finance également tout ou partie de l'organisation de séminaires, conformément au souhait de l'Inpes.</p> <p>Des échanges sont en cours avec la Mutualité française, pour abonder le budget de la chaire. Par ailleurs le financement de l'Inpes devrait être reconduit pour les années à venir (décision à venir).</p>
Enseignants –chercheurs :	<p><u>Comité d'éthique</u> Chantal Cases présente l'expérience de l'INED, qui a créé récemment un comité d'éthique, suite à une décision de son conseil d'administration. Ce comité est composé pour moitié de membres internes et pour moitié de</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>membres externes, nommés par le directeur et pour un mandat de 3 ans. Il se réunit 2 fois par an, avec une présidence tournante, et peut inviter des personnes externes. Il peut être saisi par l'ensemble des personnels, les instances de l'INED, ou s'auto-saisir, avec une saisine au moins 15 jours avant la réunion ou suivant une procédure d'urgence.</p> <p>Ses missions sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -formuler des avis sur les projets de recherche qui posent des questions éthiques - élaborer une doctrine sur les aspects éthiques de la recherche ou liés à la recherche - apporter un éclairage sur les attitudes collectives et individuelles et recommander des comportements. <p>Les avis rendus sont communiqués de manière détaillée aux personnes ayant consulté le comité, en conservant l'anonymat des personnes consultées. Par ailleurs un résumé est adressé à tout le personnel.</p> <p>Les travaux du comité ont pour le moment porté sur l'anonymisation des données d'enquête et l'information aux enquêtés, l'annonce du nom de l'enquête « violence et rapports de genres » aux enquêtés, et la subvention par une industrie pharmaceutique avec la convention mise en place dans ce cadre.</p> <p>Marie-Aline Bloch présente les conclusions du groupe de travail de l'EHESP sur le comité d'éthique et la proposition de création d'un comité interne à l'EHESP. L'objectif serait de créer un comité avec un principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il traite les questions qui ne sont pas traitées par les structures externes. Ce comité interne permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les expériences - Orienter vers les structures externes compétentes - Répondre aux questions qui ne peuvent pas être réglées par les structures externes. <p>Il est précisé à la suite de la présentation, qu'un travail est en cours par la DDFC et la direction juridique pour la rédaction d'une charte éthique sur les questions des financements, et sera discutée en comité de direction.</p> <p>Denis Bard indique par ailleurs qu'il a été sollicité pour participer à un comité d'éthique, en tant que membre externe, et qui se réunit 2 fois par an.</p> <p>Il est nécessaire de vérifier si certaines questions ne sont traitées par aucune structure extérieure. L'école fait face en effet à des questions très variées et particulières, notamment en lien avec la recherche intervention et la recherche en management.</p> <p>Si le comité d'éthique peut être composé de personnes internes, il est important d'apporter également un</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>regard externe pour traiter de ces questions, ainsi qu'un regard d'expert sur des questions juridiques pointues. Il est proposé d'ajouter à la composition de ce comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes extérieures à l'EHESP - 1 personne spécialisée dans les questions juridiques <p>Les structures externes à mobiliser doivent être recensées, en s'appuyant sur le groupe des correspondants recherche qui pourront se partager le travail. Les structures mises en place à l'INSERM (cellule intégrité scientifique, et comité d'éthique), ainsi que celles mises en place par le CNRS, doivent être en particulier approchées.</p> <p><u>Référentiel d'activité</u></p> <p>Michel Louazel présente le référentiel d'activité du personnel d'enseignement et de recherche, les résultats du test effectué en 2013, et les chantiers à venir pour le groupe de travail (valorisation, évaluation, déroulement de carrière des contractuels).</p> <p>Il est nécessaire de faire le lien dans ce référentiel, avec les critères de l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). En particulier, il est nécessaire de bien définir la recherche d'une part et l'expertise d'autre part, en différenciant l'expertise académique de l'expertise non académique. Les publications doivent être intégrées sur la base des critères de l'AERES. Il faut également prendre en compte la coordination de grands projets de recherche, qu'il est nécessaire de mieux reconnaître.</p> <p>Il est nécessaire de valoriser les différents profils et les différentes activités de chaque profil, malgré le fait que les éléments à prendre en compte sont de nature très différentes. Les profils des ingénieurs d'étude et des ingénieurs de recherche doivent également être intégrés. Ces profils ne doivent pas être restrictifs, et chacun d'entre eux doit être attractif. Il est important pour la dynamique de l'école de considérer que chacun peut passer d'un profil à l'autre, en bénéficiant d'un accompagnement pour l'évolution de carrière.</p> <p>Ce référentiel s'applique à tous les personnels des départements, avec des aménagements spécifiques pour les responsables de filières, les titulaires de chaires, et les responsables de département.</p> <p><u>Rattachement des enseignants-chercheurs aux équipes labellisées</u></p> <p>Marie-Aline Bloch présente un état des lieux du rattachement des enseignants-chercheurs aux équipes labellisées.</p> <p>On note que, conformément aux recommandations du conseil scientifique, le rattachement aux équipes</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>labellisées augmente. L'étape suivante est de faire en sorte que les enseignants-chercheurs continuent à publier dans de très bonnes revues, pour permettre une UMRisation.</p> <p>Il est précisé que les personnels associés à une équipe labellisée n'ont pas été comptabilisés. Mais cela montre une dynamique, dans la mesure où il s'agit souvent de professeurs qui développent une activité de recherche en vue d'un rattachement à venir. Outre les enseignants-chercheurs et les ingénieurs, il s'agit maintenant d'identifier aussi les doctorants et leur rattachement aux équipes labellisées.</p> <p><u>Recrutement des enseignants-chercheurs</u></p> <p>Véronique Surel présente la cartographie des personnels de recherche et les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs selon qu'ils soient sur des postes universitaires ou contractuels.</p> <p>La présidente demande qu'il soit précisé dans le document que le conseil scientifique restreint est consulté pour les postes universitaires.</p> <p>En ce qui concerne la fiche de poste, il est nécessaire d'identifier les rubriques à faire apparaître, et notamment les éléments concernant le futur rattachement à une équipe de recherche. Le conseil scientifique restreint devrait donner son avis en amont sur la programmation annuelle des recrutements, et sur chaque fiche de poste.</p> <p>Il est nécessaire d'améliorer la diffusion des appels à candidature, notamment en interne et au sein du conseil scientifique qui peut participer à sa dissémination dans son réseau.</p>
<p>Synthèse des conclusions du séminaire</p>	<p>Christine Colin relève les principaux points saillants des discussions du séminaire :</p> <p>Il a été question de politique de recherche et d'expertise, avec une distinction entre recherche et expertise. Une nuance a également été exprimée en ce qui concerne la recherche à l'international et la demande de collaboration avec des organismes internationaux. En ce qui concerne la recherche Nord-Sud, les questions ont porté sur la définition des thématiques et des régions concernées, tout en relevant que beaucoup de liens existaient avec l'Europe. Les limites de la présentation de la couverture universelle de santé ont été soulevées. Une réflexion a été engagée sur les chaires, en s'appuyant sur les éléments apportés par la présentation des chaires du gouvernement fédéral du Canada, et sur la base des bilans de plusieurs chaires.</p> <p>Concernant la chaire jeunesse, l'avancée importante des travaux a été notée, ainsi que l'implication des professionnels et des jeunes dans la recherche.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>Pour les chaires sur le handicap, on a montré la plus-value de développer ces 3 chaires ensemble, qui se complètent et couvrent ainsi le domaine physique et mental, et différentes tranches d'âge. La question de la pérennité et l'avenir de ces chaires a été posée.</p> <p>Pour la chaire promotion de la santé, l'investissement du bailleur de fonds sur la formation a été relevé.</p> <p>Suite à de nombreux souhaits exprimés, le conseil scientifique a revu l'ensemble des éléments liés aux enseignants-chercheurs.</p> <p>Concernant le comité d'éthique, le témoignage de l'INED a apporté des éléments de réflexion et il a été demandé de porter une attention particulière pour impliquer des personnes extérieures et une personne spécialisée dans les questions juridiques au comité de l'EHESP. Concernant le référentiel d'activité, on note les progrès qui ont été faits et qui permettent aujourd'hui une phase de mise en œuvre. La question de la recherche et de l'expertise a été à nouveau soulevée.</p> <p>On note la diminution du nombre de personnes qui ne sont pas rattachées à une équipe labellisée. En ce qui concerne les recrutements, des améliorations ont été proposées pour la communication des appels à candidature.</p> <p>Laurent Chambaud indique qu'il sera attentif aux recommandations émises par le conseil scientifique.</p> <p>La question de la pérennité des structures mises en place est centrale, ainsi que les questions d'articulation entre fonds publics et fonds privés ainsi que les conflits d'intérêts et de déontologie.</p>